

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 04 AVRIL 2017**

PRESENTS : HEISON Christian, CHAL Joanny, VIBERT Martine, CHATEL Bernard, GOURY Elodie, GOURLAIN Jacky, PERRISSOUD Jean-Laurent, PINON Anne, Marc BAILLARGEAT, BOUVIER Serge

ABSENTS EXCUSES - BOUVET MUGNIER Claire (pouvoir à Bernard CHATEL) – Françoise ROBICHON LIEVOIS (pouvoir à Serge BOUVIER) – Christian REYNAUD (pouvoir à , CHAL Joanny) – Isabelle GRUFFAT (pouvoir à Elodie GOURY), Josiane LIEBERT (pouvoir à Jacky GOURLAIN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine VIBERT

Approbation à l'unanimité du Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 21/02/2017

1. POINT DES COMMISSION COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Bâtiments

- Salle d'animation : point d'étape du dossier de rénovation de la salle – bureau d'étude, concertation avec les associations et l'école, calendrier des travaux.
- Maison des Sœurs : suite à un violent coup de vent, des dégâts sur la toiture nécessitent le passage d'une entreprise pour changer les tuiles.
- Mairie : une première étape de travaux de rénovation de la façade de la mairie est fixée en 2017 – changement porte d'entrée, fenêtres, volets.
- Aménagements divers : les poteaux de rugby du terrain de sport sont à changer, une réflexion est conduite sur la possibilité d'un aménagement sur le mur du préau en concertation avec l'équipe enseignante.
- Logement vacant : l'appartement disponible au locatif de la Maison des Sœurs est proposé en solidarité avec un couple sinistré suite à l'incendie sur la commune de Vaulx ; une prise de contact est prévue pour suite à donner.

Voirie

- La commission travaille sur le chiffrage des travaux d'entretien de voirie pour le budget 2017.
- le tracteur neuf des services techniques est livré.
- Tri sélectif du chef-lieu : un courrier sera adressé à la Communauté de Communes du Canton de Rumilly pour solliciter une rencontre avec les services afin d'échanger sur le plan d'installation du tri sélectif.

Urbanisme • Rappel du calendrier des réunions publiques décentralisées dans différentes communes sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Scolaire

- Bilan du conseil d'école de mars
- Suite à la classe de neige 2017, une soirée de restitution du séjour préparée par les enfants aura lieu le vendredi 07/04 à 18h à la salle d'animation
- Temps d'activité périscolaires : la période de 3 ans arrive à terme ; une enquête de satisfaction enfants et parents est prévue fin mai.

- CCAS** • Le CCAS s'est réuni le 29/03 pour le vote du budget.
• Une action de prévention est en réflexion sur la thématique de prévention du harcèlement scolaire.

Intercommunalité un groupe de pilotage sur la petite enfance est mis en place par la C3R. La première réunion a eu lieu avec une présentation du diagnostic du territoire et notamment sur le recensement des modes de garde des enfants de moins de trois ans.

2. **STATUT DU SMIAC (Syndicat mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran)**

Monsieur le Maire rappelle les étapes de la mise en œuvre du schéma de coopération intercommunale de Savoie et de la Haute-Savoie et indique que le comité syndical a approuvé le 10/03/2017 l'adhésion des communautés d'agglomération de Chambéry Métropole Cœur des Bauges et Grand Annecy.

Mr le Maire informe les Elus qu'il convient de modifier les statuts incluant les deux nouvelles entités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les nouveaux statuts du SMIAC incluant les communautés de Chambéry Métropole Cœur des Bauges et Grand Annecy.

3. **PERSONNEL COMMUNAL : autorisations d'absences – règlement intérieur**

Monsieur le Maire explique qu'un règlement intérieur est en cours d'élaboration : cet outil de gestion des ressources humaines. Il sera soumis à l'approbation du comité technique du Centre de Gestion. Dans l'attente de la mise en place du règlement intérieur, Mr le Maire donne lecture de la note d'information du Centre de Gestion 74 qui énonce les autorisations d'absences pour événements familiaux et pour garde d'enfants.

Le Conseil Municipal après échanges et débats, adopte à l'unanimité la liste des autorisations d'absences telles quelles présentées ci-dessus.

4. **CONVENTION relative à la gestion d'un service intercommunal mutualisé d'Application du Droit des Sols (ADS) – instruction des déclarations préalables avec surface de plancher**

La gestion par le service intercommunal mutualisé d'Application du Droits des Sols (ADS) de la C3R a fait l'objet d'une délibération en date du 21/06/2015.

Monsieur le Maire rappelle aux Elus que la commune de MOYE avait gardé l'instruction des certificats d'urbanisme d'information et des déclarations préalables.

Il s'avère qu'à ce jour, des difficultés de traitement des déclarations préalables avec surface de plancher sont récurrents ; Mr le Maire donne lecture d'un projet d'avenant à la convention initiale

Le Conseil Municipal après analyse, décide à l'unanimité de la modification de la convention passée entre la C3R et la commune de MOYE afin d'intégrer l'instruction des déclarations préalables avec surface de plancher au service ADS et autorise Mr le Maire à signer l'avenant.

5. **STATUT DE L'ELU : décret 2017-85 du 26/01/2017**

Mr le Maire rappelle le cadre du décret du 15/06/2014 fixant les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints, et des conseillers délégués (indice 1015 en 2014).

Un décret au 01/01/2017 modifie le mode de calcul des indemnités par l'augmentation de l'indice brut terminal.

Le Conseil Municipal après échanges et débats, décide à l'unanimité de remplacer l'indice brut 1015 par l'indice brut terminal de la fonction publique au regard du décret de 2017.

6. **TRAVAUX FORESTIERS 2017**

L'ONF (Office National des Forêts) propose à la commune de MOYE d'effectuer différents travaux d'entretien de la forêt communale ; Mr le Maire donne lecture du détail du chantier envisagé : délimitation du sentier du milieu (nettoyage, peinture blanche,.....). Le coût du chantier s'élève à 1 600€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter la proposition de l'ONF pour un montant de 1 600€ HT.

7. **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Mr le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de la mise en place d'un plan communal de sauvegarde : il s'agit d'un outil communal réalisé pour planifier les actions à mettre en place en cas de risques d'évènements majeurs naturels, technologiques, ou sanitaires. Le PCS a pour objectif l'information préventive et la protection de la population au regard des risques.

Afin de réaliser le PCS, les Elus décident à l'unanimité du lancement de l'appel à candidature auprès de différents bureaux d'études compétents en matière d'élaboration de PCS.

8. **SALLE ANIMATION : travaux et maîtrise d'œuvre**

Mr le Maire rappelle les travaux prévus dans le cadre de la rénovation de la salle d'animation notamment des travaux phoniques, thermiques, extension du local de rangement et création d'un abri nécessitant le dépôt d'un permis de construire.

Après analyse du dossier, échanges et débats, les Elus décident à l'unanimité de :

↳ Confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet André DERUAZ selon un taux de rémunération de 7% du montant des travaux HT.

↳ D'autoriser le Maire à signer le permis de construire.

9. **DIVERS**

✓ Tribunal administratif

Le dossier de recours d'un administré au Tribunal Administratif contre la commune de MOYE a été rejeté en date du 29/03/2017.

✓ Personnel : cadeaux de fin d'année

Mr Marc BAILLARGEAT quitte la séance pour ce point et ne prend pas part à ce vote.

Mr le Maire rappelle la cérémonie de vœux à la population de janvier 2017. A cette occasion, la municipalité a honoré 2 agents municipaux partis en retraite en 2016.

A cette occasion, un bon d'achat de 300€ leur a été remis en remerciements du travail effectué. De même a été remis un bon d'achat de 50€ à chaque agent en poste. Afin de permettre le paiement au fournisseur, Mr le Maire informe les Elus qu'il convient d'acter par délibération ces achats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents nécessaires au paiement des bon d'achat remis aux agents de la collectivité.

✓ Points incendie

Le contrôle des points incendie par les pompiers sont à la charge financière des communes.

✓ Etat Civil

Les demandes relatives aux demandes de carte d'identité se font désormais auprès de la ville de Rumilly.

**Le Maire de Moye
Christian HEISON**